

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 366 Vœu relatif à la sécurité et à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins du 18^e arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu adopté par le conseil d'arrondissement du 18^e le 16 septembre 2019 ;

Considérant que plusieurs espaces verts de l'est de l'arrondissement font l'objet de nombreuses incivilités et sont régulièrement le lieu de faits de délinquance;

Considérant que ces incivilités et occupations délictueuses pèsent sur la fréquentation des squares et peuvent dissuader les riverains et les familles de les fréquenter ;

Considérant le besoin d'assurer la tranquillité publique afin de permettre à toutes et tous, la possibilité de fréquenter les squares en toute quiétude ;

Considérant les faits de violences et les trafics qui nuisent à la sécurité des riverains et impactent la physionomie de ces secteurs, dont les espaces verts ;

Considérant que seule la Préfecture de Police est compétente s'agissant de trafics ou faits de violence dans l'espace public comme dans les espaces verts ;

Considérant les difficultés des agents de la Ville de Paris à maintenir la propreté et le bon état de certains espaces verts en raison de dégradations fréquentes ;

Considérant que des espaces verts sont aussi devenus, pour de nombreuses personnes en errance, des espaces refuges ,

Considérant le besoin de réponses sociales et sanitaires pour accompagner les publics les plus vulnérables

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en la matière,

Considérant le besoin d'espaces verts apaisés pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant la mobilisation de la Ville engagée sur les espaces verts de l'est du 18^e depuis plusieurs mois ;

Considérant le renforcement de la présence d'inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris dans les espaces verts et dans les squares ;

Considérant les 35 ISVP supplémentaires affectés et dédiés spécifiquement à l'ensemble du secteur entourant la promenade urbaine, patrouillant prioritairement dans les squares Léon, Alain Bashung, Jessaint, Louise de Marillac ou encore les jardins d'Eole •

Considérant le travail spécifique mené par la Ville sur le jardin Rosa Luxemburg avec la Mairie d'arrondissement, les services de la Ville et les acteurs locaux ;

Considérant le travail en lien avec la Mairie d'arrondissement et l'ensemble des acteurs associatifs pour mettre en place des activités et animations à destination de tous, et notamment des familles ; Considérant ainsi les nombreux projets soutenus pour accompagner la réouverture du Square Louise de Marillac, la ferme pédagogique du Square Alain Bashung, l'implantation de nouveaux dispositifs tels que Paris Sport Dimanche ou la tenue de diverses manifestations d'ampleur telles que Kiosques en Fête ou la Fête des jardins et de l'agriculture urbaine;

Considérant les nombreux travaux de rénovation réalisés (Oasis urbaine - Square Louis de Marillac, implantation d'une aire de fitness aux jardins d'Eole, ou à venir (création d'une nouvelle aire de jeux dans les jardins d'Eole, rénovation de l'aire de jeux du jardin Hélène Jourda) ;

Considérant l'engagement de la Ville auprès des publics en errance, et notamment la mobilisation de l'Unité d'Assistance aux Sans Abri, la création d'une maraude dédiée aux riverains des scènes de consommation de drogue ou le travail conduit au quotidien avec les acteurs sociaux ;

Considérant les actions quotidiennes de nettoyage renforcé dans les espaces verts du 18^e par des marchés d'appui spécifiques ;

Considérant que ces efforts doivent être accompagnés par une action résolue de la Préfecture de Police contre les faits de délinquance, vols et trafics, signalés par les habitants des secteurs concernés ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu:

- Que la Préfecture de Police renforce présence de policiers en tenue dans l'espace public, tout au long de la journée, pour assurer la sécurité des habitants
- Que la Préfecture de Police engage des actions de long terme visant au démantèlement des réseaux et trafics
- Que la Ville poursuive et amplifie le dispositif renforcé et adapté de sécurisation, médiation et tranquillisation mis en place au cours des derniers mois dans les espaces verts concernés du 18^e arrondissement, notamment par une présence accrue d'AAS, ISVP et médiateurs
- Que soient renforcées autant que nécessaire les actions d'entretien et de nettoyage des espaces verts du 18^e.
- Que soit poursuivi et amplifié le soutien aux activités et animations participant de l'appropriation collective de ces espaces